



# Compte rendu du Conseil municipal



## Séance ordinaire du 06 novembre 2017 à 19h30

Présents : GIRARDIN Philippe - SCHMITT Elisabeth - DONADEL Dominique - Patrick MACHWIRTH – Christelle KOENIG - BITSCH Didier - CAULET Laurent - AUBRY Valéry.

Absent : REINSCH Jean-Claude.

Habitante assistant à la séance : Céline KOENIG.

1. **Election d'un(e) secrétaire de séance** : Mme Elisabeth SCHMITT a été désignée à l'unanimité.
2. **Possibilité d'expression des habitants**  
Pas d'intervention.
3. **Présentation des demandes d'urbanisme**
  - Demande de déclaration préalable **DP 090 100 17 A0008** pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'habitation sise 5 rue Principale. Le projet a été approuvé sur proposition des services de la DDT.
  - Concernant la demande de certificat d'urbanisme **CU 090 100 17 20011** pour savoir si le terrain cadastré ZI 8 est constructible. Une demande d'expertise a été transmise au pétitionnaire afin de déterminer s'il s'agit d'une zone humide.
4. **Approbation du compte rendu de CM du 02 octobre 2017**  
Le compte rendu du conseil municipal du 02 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité.
5. **Baux communaux - délibération**  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer des tarifs forfaitaires pour les baux 2017 conclus avec les agriculteurs :
  - 121,00€ l'Ha pour une terre de catégorie A,
  - 113,00€ l'Ha pour une terre de catégorie B.Les agriculteurs concernés sont l'EARL du Breuil, le GAEC du Haut de l'Eglise, le GAEC du Grand Champ, le GAEC de la Loutre et le GAEC MICHEL.  
**Pour 7          Contre 0          Abstention 1 (Christelle KOENIG n'a pas pris part au vote)**
6. **Syndicat intercommunal de gestion de la piscine d'Etueffont - délibération**  
Par délibération du 07 juillet 2017, le conseil municipal de la commune de BESSONCOURT a délibéré pour demander son retrait du syndicat de gestion de la piscine d'ETUEFFONT. Le comité syndical de la piscine, réunit le 06 septembre dernier, a émis un avis unanime défavorable.  
Il apparaît en effet que ce retrait, sans contrepartie, viendrait fragiliser encore plus la situation financière du syndicat de gestion de la piscine, sachant que le projet d'investissement a été porté collectivement sur la base d'un fonctionnement réparti équitablement entre tous les participants.  
En application de l'article L.5211-19 du code général des collectivités territoriales, il appartient aux communes membres de se prononcer sur ce retrait dans un délai de 3 mois.  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, se prononce contre le retrait de la commune de BESSONCOURT du Syndicat de gestion de la piscine d'ETUEFFONT.
7. **SIGARPIF : Réflexion sur l'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2018 - délibération**  
Le SIGARPIF a sollicité ses communes membres afin de connaître leur avis concernant l'organisation des rythmes scolaires pour la rentrée 2018.  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par **6 pour, 1 abstention et 1 contre**, se prononce majoritairement pour la semaine des 4 jours (lundi – mardi – jeudi – vendredi).

## 8. Territoire d'énergie (ex SIAGEP)

L'Etat a créé un guichet unique qui répertorie tous les réseaux. Il permet aux responsables de travaux de déclarer plus facilement leurs chantiers auprès des exploitants de réseaux.

Ainsi, chaque collectivité est concernée par ce guichet unique en tant que :

1. exploitant de réseaux en propre : par exemple l'éclairage public
2. maître d'ouvrage lorsque nous avons des projets de travaux
3. exécutant de travaux.

En 2012, les communes du Territoire de Belfort devaient auprès du guichet unique :

1. s'enregistrer
2. déclarer leur longueur cumulée de leur réseau d'éclairage public
3. enregistrer les zones d'implantation de leur réseau d'éclairage public
4. déclarer au fil de l'eau toute création ou modification de leur réseau d'éclairage public

Vu les moyens techniques nécessaires pour se mettre en conformité par rapport à ce décret, Territoire d'énergie 90 propose de mettre à disposition des communes un technicien chargé de réaliser la géolocalisation et la géodétection du réseau d'éclairage public de la commune.

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le maire

- à faire réaliser la géolocalisation et la géodétection du réseau d'éclairage public de la commune par le service SIG de Territoire d'énergie 90
- à signer la convention correspondante.

## 9. Demandes de subventions

Un contrôle sera effectué prochainement par ENEDIS sur le transformateur situé rue du Lavoisier afin de déterminer s'il peut être conservé ou s'il doit être remplacé car obsolète.

Dans le cas où il serait jugé obsolète, il n'y aura aucune intervention financière de la commune, tout sera pris en charge par ENEDIS.

Dans le cas contraire, le Maire présente une prise en charge possible par Territoire d'énergie 90 à hauteur de 80% du HT, à condition que le projet comprenne un enfouissement d'une partie des réseaux (même minime).

### Travaux 2018 à l'étude :

- Parking salle « La Charberette » *phase 2*
- Le groupe « embellissement du village » souhaite un budget de fonctionnement pour mener à bien ses projets. Avis favorable du conseil pour fixer une enveloppe au budget 2018.
- Etude de bruit salle « La Charberette » : 2 cabinets d'étude ont été consultés pour effectuer cette mission et un seul nous a apporté un retour à ce jour.
- Démolition de l'ancienne salle (maison des jeunes) et construction d'un atelier municipal.
- Implantation d'un columbarium au bord de la sacristie, côté rue de l'Eglise.

## 10. Logements communaux - délibération

Concernant les ordures ménagères, le Maire expose :

Vu la suppression de la redevance incitative en direct au locataire au 31/12/2017,

Vu la facturation de ces charges par le Grand Belfort via la taxe foncière, soit en direct au propriétaire à compter du 01/01/2018, il convient donc de répartir ce coût supplémentaire dans les provisions pour charges des locataires.

Avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## 11. Bois et forêts – délibération

Concernant la campagne d'affouage 2017-2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe le prix du stère à 10€ pour la campagne 2017-2018, et précise :

- ✓ Qu'un tarif forfaitaire de 10€ sera appliqué pour chaque lot de la parcelle 33,
- ✓ Qu'un tarif forfaitaire de 10€ sera appliqué pour chaque lot de la parcelle 23 (parcelle cadastrée Z182).

## Assiette des coupes pour l'année 2018

L'agent patrimonial de l'ONF propose pour la campagne 2017-2018 (exercice 2018), l'état d'assiette des coupes résumé ci-dessous.

Parcelle	Surface à parcourir	Type de coupe	Volume prévu à récolter	Mode de vente
7_a2	2.18	EMC (emprise cloisonnement)	10	Futaie affouagère
8_a2	3.18	EMC (emprise cloisonnement)	20	
9_a2	2.82	EMC (emprise cloisonnement)	15	
23_a1	1.32	E1 (éclaircie)	20	Délivrance

Avis favorable du conseil à l'unanimité.

### 12. Travaux en cours

- Sécurité : Dominique DONADEL a recontacté l'entreprise qui a effectué le marquage routier dans le village, qui ne correspond pas aux souhaits de la municipalité.
- Poids lourds : Les Présidents des conseils départementaux 90 et 68 vont adresser des courriers aux entreprises concernées afin de leur demander de rectifier leurs itinéraires.
- Travaux de mise en conformité de la Mairie : Les travaux devraient débuter fin novembre.

### 13. Compte-rendu d'activité des gardes-nature : RAS.

### 14. Compte-rendu d'activités des délégués représentant la commune et du Maire

#### - Grand Belfort :

Le maire a souhaité avoir des précisions sur l'état d'avancement des points concernant l'ex CCTB. A suivre.

### 15. Prochain conseil municipal

Le prochain conseil municipal ordinaire sera le 11 décembre 2017.

### 16. Questions diverses

- Vigilance de chacun face aux cambriolages.
- Nuisances constatées concernant des aboiements intenses.
- Suite aux inondations occasionnées par les intempéries de la nuit du 24 au 25 juin 2016, Laurent Caulet a effectué des travaux afin qu'en cas de fortes pluies, les eaux de ruissellement soient « incitées » à se diriger dans les champs. Il propose l'installation d'une bordure basse afin d'en faciliter leur écoulement.

**En l'absence de question supplémentaire, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.**

Le 20 novembre 2017

La Secrétaire de séance ; Elisabeth SCHMITT





La fête d'Halloween du 31 octobre 2017 a rencontré un vif succès, avec beaucoup de mobilisation des enfants et des parents.

Remerciements aux généreux habitants qui les ont gâtés, ainsi qu'aux participants actifs et aux organisateurs !



Le Groupe d'Embellissement et Loisirs a repris ses activités. Ce groupe est soutenu (en responsabilité) par l'association Heures d'Amitié et se compose à ce jour d'habitants membres ou non de l'association et d'élus. La commune est partenaire de ces réalisations par la mise à disposition du local ainsi que de l'aide du personnel communal.

Le groupe se réunit actuellement  
**le vendredi après-midi**  
**à la salle de rencontre,**  
à l'arrière de la salle communale « La Charberette ».

Vous pourrez également le rencontrer au fil de la mise en place des décorations d'hiver dans le village.

Toute personne souhaitant nous rejoindre sera la bienvenue.

N'hésitez pas à nous contacter via la mairie pour toute information complémentaire.